



ARRETE N° 2023 - 251
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de l'Homme de Bois n° 37
Jeudi 15 Juin 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande Mr JARDIN Julien, afin d'effectuer un déménagement, Rue de l'Homme de Bois au n° 37, le Jeudi 15 Juin 2023, de 10h00 à 16h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Monsieur JARDIN Julien est autorisée à effectuer un déménagement, Rue de l'HOMME de BOIS au n° 37, le JEUDI 15 JUIN 2023, de 10h00 à 16h00.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite, Rue de l'Homme de Bois, partie comprise entre la Rue Albert 1er et la Rue du Trou Miard, ainsi que Rue Albert 1er, dans le sens descendant, partie comprise entre le parking et la Rue de l'Homme de Bois, à la date et aux horaires cités dans l'Article 1, afin que la Madame de Laffon effectue son déménagement.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront mis en place par Monsieur JARDIN. *Pour le prêt de panneaux, contacter le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63.*

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique, du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Juin 2023
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

